

GUIDE SUR LE FREINAGE nouvelles exigences pour les systèmes de freinage de remorques (P2L et H2L)

Comme annoncé dans le dernier magazine, nous indiquons ci-dessous l'incidence des principales exigences techniques de la nouvelle réglementation (UE) 2015/68 sur les différentes catégories de véhicules.

Caractéristiques pour remorques selon UE 2015/68 et OETV 141.41 Version 05.2019 (jusqu'à max. 40km/h) Recommandation sans engagement, état 10.2019				Freins de service			Installation de freinage automatique	Freins de stationnement		Correction de l'usure	Défaillance des conduites de liaisons	Correction de freinage en fonction de la charge	
Classe de véhicules	Poids total sur essieu :	Différen- ciation	Appendice I	Appendice II	App. II Dir. I	Appendice II	Appendice II	Appendice I	Appendice I	Appendice I	Appendice I	Appendice I	
			2.2.2.	3.2.1.	1.1.1.1.	3.2.3		2.2.2.10.	2.2.2.8.1.	2.2.2.9.	2.1.1.5		
 Remorques de transport	R1a	< 1500 kg	Pas de frein de service requis	Si les véhicules R1 sont équipés d'un système de freinage, la puissance doit correspondre aux véhicules R2 pour type H2L/P2L : z = 50% (>30 km/h) z = 35% (<30 km/h) (% charge de roues stat.)	doit être dans la nouvelle bande de freinage si >30km/h	Freinage automatique en cas de défaillance (2.2.1.17.1 et 2.2.1.18.5 app. I) min 13.5% au poids total sur les essieux	Doit maintenir le véhicule tracté en charge séparé du véhicule tracteur sur une déclivité de 18 %	Correcteur manuel de l'usure requise; correcteur automatique en option	Correcteur automatique-ment s'arrêter en cas de rupture de connexion	Doit automatique-ment s'arrêter en cas de rupture de connexion	Le véhicule doit être équipé d'un dispositif automatique dépendant de la charge	1. Exception : manuelle à 3 positions autorisées Ra < 30 km/h et Sa si pas possible pour des raisons techniques (pas de suspension)	
			H2L / P2L / à inertie										
	R2a	1500 — 3500 kg	< 8000 kg										
	R3a	3500 — 21000 kg	> 8000 kg	H2L / P2L									
R4a	> 21000 kg												
 Remorques de travail et outils tractés	S1a	< 3500 kg	Pas de frein de service requis	Si les véhicules S1 sont équipés d'un système de freinage, la puissance doit correspondre aux véhicules S2 pour type H2L/P2L : z = 50% (>30 km/h) z = 35% (<30 km/h) (% charge de roues stat.)	doit être dans la nouvelle bande de freinage si >30km/h	Freinage automatique en cas de défaillance (2.2.1.17.1 et 2.2.1.18.5 app. I) min 13.5% au poids total sur les essieux	Correcteur manuel de l'usure requise; correcteur automatique en option	Correcteur automatique-ment s'arrêter en cas de rupture de connexion	Doit automatique-ment s'arrêter en cas de rupture de connexion	2. Exception : manuelle à 2 positions autorisées Ra < 30 km/h et Sa si de par construction, seul un état vide et chargé sont possible	3. Exception : aucun réglage catégorie S, qui ne contient aucune autre charge (jusqu'à 10 % de consommables		
	S2a	> 3500 kg											

z: taux de freinage en % H2L: système de freinage hydraulique à 2 conduites P2L: système de freinage pneumatique à 2 conduites